



SAINT-MÉLOIR DES ONDES

**Note de présentation
brève et synthétique
du compte financier unique 2025
(CFU)**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Méloir des Ondes ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Depuis le 1er janvier 2022, la commune de Saint-Méloir des Ondes en accord avec le Service de Gestion Comptable de Dol de Bretagne, a mis en œuvre le Compte Financier Unique (CFU).

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur (la collectivité) et au comptable public (le Trésor Public, via le Service de Gestion Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques – DGFIP), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il s'agit d'un bilan financier annuel ; il permet de contrôler la gestion de la collectivité et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Pour rappel la mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées au cours de l'année 2025.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur et le comptable public établissent conjointement un compte financier unique. Ce compte financier unique est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

D'un point de vue comptable, le compte financier unique se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

1 – Les données statistiques générales et synthétiques

A – les informations fiscales

Population DGF de l'année N	4 960
Population INSEE de l'année N	4 771
Potentiel fiscal	3 874 649 €
Potentiel fiscal par habitant	782 €

B – les ratios financiers 2025

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	655,47
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	954,23
3	Dépenses d'équipement brut / population	331,63
4	Encours de dette / population (2)/(3)	209,32
5	DGF / population	245,01
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43,45 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	72,81 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	31,31 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	27,19 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	21,94 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,70

Rappel sur l'année 2024 :

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 693 habitants - Budget principal
Comparaison avec les communes de même strates de 3 500 à 5 000 habitants

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
Total des produits de fonctionnement = A	4422	942	1233
Total des charges de fonctionnement = B	3670	782	1084
Résultat comptable (A-B= R)	751	160	149
Total des ressources d'investissement = C	1919	409	510
Total des ressources d'investissement = D	1673	356	545
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-247	-53	35
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1105	236	217
Encours de la dette au 31/12/N	1010	215	703
Fonds de roulement	3459	737	438

2 – Présentation du compte financier unique 2025

A – Le résultat de l'exercice

Section	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultats antérieurs reportés	Solde de clôture
Fonctionnement	3 473 239.18 €	4 602 764.56 €	1 129 525.38 €	400 000.00 €	1 529 525.38 €
Investissement	1 934 668.91 €	1 546 566.38 €	- 388 102.53 €	2 254 503.39 €	1 866 400.86 €

Rappel des résultats de clôture pour l'année 2024 :

- Fonctionnement : 1 156 465.85 €

- Investissement : 2 254 394.99 €

B – Analyse de la section de fonctionnement

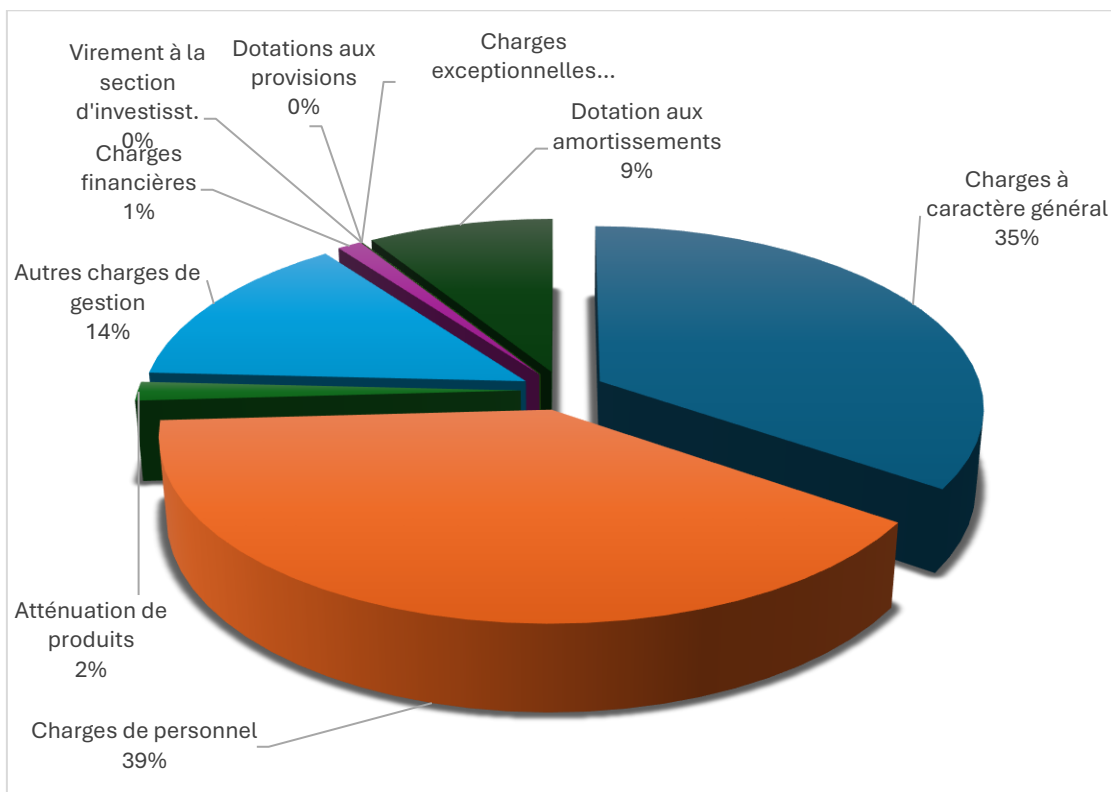
1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont moins élevées que prévue de 620 821.84 € par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre et virement à section d'investissement).

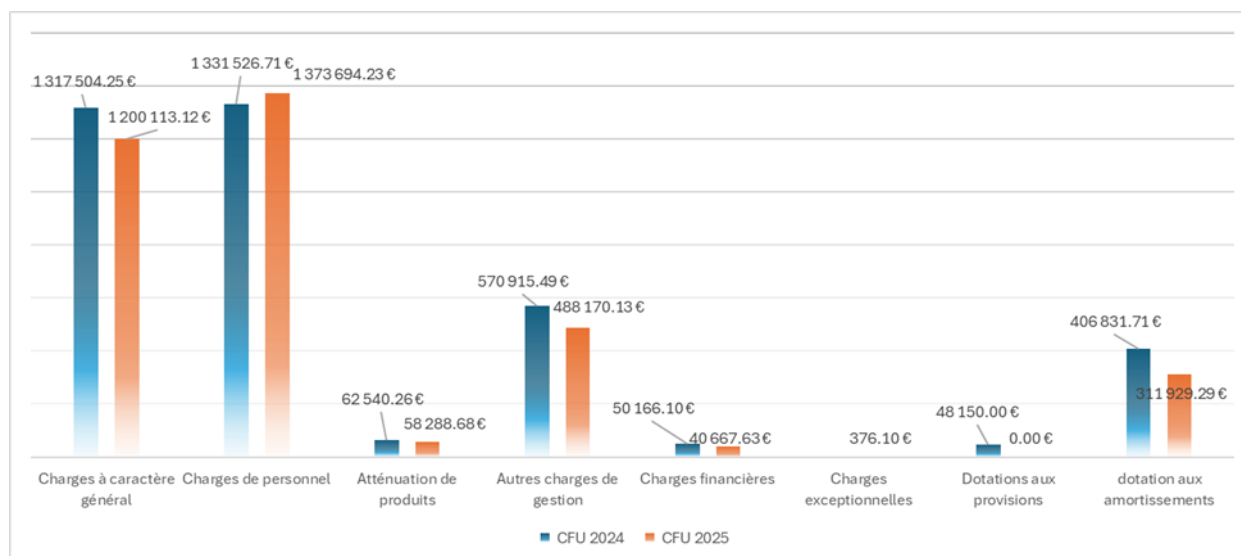
DÉPENSES de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	1 317 504.25 €	1 519 202.00 €	1 200 113.12 €
012	Charges de personnel	1 331 526.71 €	1 527 528.00 €	1 373 694.23 €
014	Atténuation de produits	62 540.26 €	62 600.00 €	58 288.68 €
65	Autres charges de gestion	570 915.49 €	631 758.00 €	488 170.13 €
TOTAL DÉPENSES DE GESTION		3 282 486.71 €	3 741 088.00 €	3 120 266.16 €
66	Charges financières	50 166.10 €	55 700.00 €	40 667.63 €
67	Charges exceptionnelles		500.00 €	376.10 €
68	Dotations aux provisions	48 150.00 €	48 150.00 €	0.00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		98 316.10 €	104 350.00 €	41 043.73 €
023	virement à la section d'investisst.		300 000.00 €	
042	dotation aux amortissements	406 831.71 €	330 000.00 €	311 929.29 €
TOTAL dépenses de fonctionnement		3 787 634.52 €	4 475 438.00 €	3 473 239.18 €

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

- La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre



- Comparaison entre les dépenses de fonctionnement de 2024 et de 2025



Le chapitre 011 (les charges à caractère général) correspond principalement aux fournitures diverses (administratives, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations immobilières, aux travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, aux divers contrats de maintenance, d'assurance, aux honoraires pour différentes prestations de services, aux transports collectifs, aux cotisations, aux versements aux organismes de formation...

La baisse de 8.91% (1 200 113.12 € en 2025 contre 1 317 504.25 € en 2024) est due :

- à une forte diminution des dépenses énergétiques (nouveau marché avec le SDE35 : 158 084.45 € en 2025 contre 211 040.77 € en 2024),

- à une diminution des frais d'entretien des bâtiments communaux (17 924.88 € en 2025 contre 44 892.06 € en 2024)

- à une légère diminution des frais d'entretien de voirie (383 673.00 € en 2025 contre 400 339.88 € en 2024)

- à l'adhésion au SCA (Service Commun d'Achats) qui a permis d'avoir des tarifs intéressants sur nos contrats de maintenance (60 458.71 € en 2025 contre 64 577.38 € en 2024), sur l'achats de nos fournitures de petits équipements, produits d'entretien, fournitures administratives, fournitures scolaires, etc...

- à une diminution des frais de télécommunication. La commune a adhéré au groupement de commande pour la téléphonie avec Saint-Malo Agglomération depuis le mois de juin 2025 (12 104.02 € en 2025 pour une année incomplète contre 14 194.55 € en 2024).

- et la mise en place de budget de service.

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel : rémunération des fonctionnaires, des contractuels (remplacement d'agents, accroissement saisonnier d'activité...), charges patronales, médecine du travail, assurance statutaire... L'augmentation de 3.17 % est due aux revalorisations salariales imposées par les récents décrets, (augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 3 points de 31.65 % à 34.65 %) aux évolutions en lien avec la carrière des agents (avancement d'échelons et de grades), aux évolutions de quelques postes en fonction des besoins de la collectivité.

Le chapitre 014 (atténuation de produits) correspond essentiellement au montant de la pénalité loi SRU en raison d'un manque de logements sociaux (11 % au lieu de 20 %).

Au chapitre 65 apparaissent les contributions obligatoires et autres groupements, les subventions allouées aux associations, les indemnités et cotisations pour les élus, la contribution à l'école privée. La diminution constatée est de - 14.49 % pour l'année 2025. En 2024, sur ce chapitre, la commune a dû verser une indemnité.

Au chapitre 68 apparaissent les dotations aux provisions. Ce sont les sommes mises de côté pour faire face à un risque ou une charge probable comme les contentieux en cours. La commune a provisionné en 2024 un montant de 48 150.00 €. A la fin de l'année 2025, il n'a pas été nécessaire de provisionner les 50 000.00 € initialement prévu au budget primitif 2025.

Le chapitre 042 correspond principalement à la dotation aux amortissements et aux écritures de cession. On constate une baisse de 23.33 % par rapport à l'année 2024. En effet, la vente du terrain « rue des primevères » en 2024 a généré une plus-value d'où des écritures comptables.

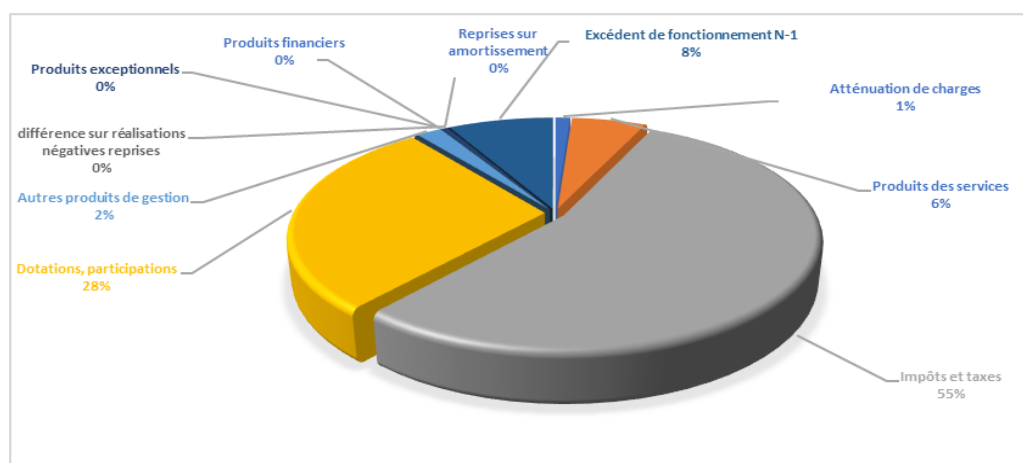
2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont plus élevées que prévues de 507 974.44 € par rapport au budget primitif (hors opération d'ordre et résultat reporté)

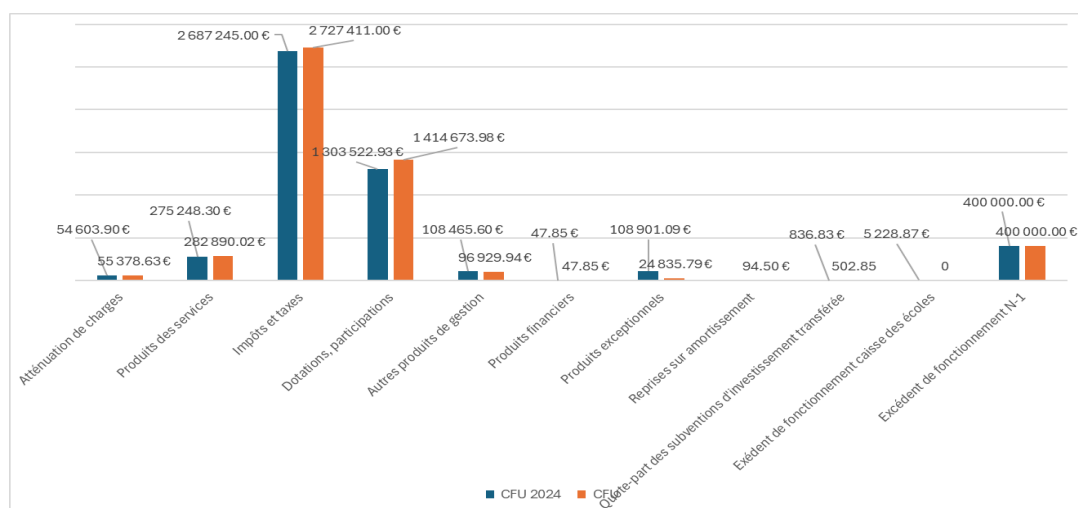
RECETTES de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
013	Atténuation de charges	54 603.90 €	60 000.00 €	55 378.63 €
70	Produits des services	275 248.30 €	221 000.00 €	282 890.02 €
73	Impôts et taxes	2 687 245.00 €	2 548 309.13 €	2 727 411.00 €
74	Dotations, participations	1 303 522.93 €	1 155 000.00 €	1 414 673.98 €
75	Autres produits de gestion	108 465.60 €	85 000.00 €	96 929.94 €
TOTAL RECETTES DE GESTION		4 429 085.73 €	4 069 309.13 €	4 577 283.57 €
76	Produits financiers	47.85 €	0.00 €	47.85 €
77	Produits exceptionnels	108 901.09 €	0.00 €	24 835.79 €
78	Reprises sur amortissement			94.50 €
TOTAL RECETTES RÉELLES		108 948.94 €	0.00 €	24 978.14 €
7761	différence sur réalisations négatives reprises		0.00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée	836.83 €	900.00 €	502.85 €
2	Excédent de fonctionnement caisse des écoles	5 228.87 €	5 228.87 €	0.00 €
002	Excédent de fonctionnement N-1	400 000.00 €	400 000.00 €	400 000.00 €
TOTAL recettes de fonctionnement		4 944 100.37 €	4 475 438.00 €	5 002 764.56 €

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

- la répartition des recettes de fonctionnement par chapitre



- Comparaison entre les recettes de fonctionnement de 2024 et de 2025



Le chapitre 013 (atténuation de charges) correspond essentiellement aux remboursements sur les rémunérations du personnel en cas de maladie, d'un congé parental, etc...

Le chapitre 70 comprend les produits liés aux activités, notamment les facturations de la cantine, garderie et de l'aide aux devoirs, les abonnements à la Médiathèque ainsi que les abonnements aux multisports. Ce chapitre connaît une augmentation par rapport à l'année 2024 de 2.77 %. La principale ressource est constituée par les recettes de la restauration scolaire, de la garderie et de l'aide aux devoirs (241 004.90 € en 2025 contre 230 490.10 € en 2024).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public (15 202.11 € en 2025 contre 22 030.19 € en 2024). Cette diminution prévue est due au transfert de la compétence de distribution publique de gaz au SDE 35. (Cf. délibération 2024.93 en date du 02 décembre 2024).

Le chapitre 73 correspond aux produits des impôts et taxes perçus (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises...), aux dotations, aux contributions de Saint-

Malo Agglomération, et aux fonds départemental des droits de mutation. Ce chapitre connaît une augmentation de 1.49 %. La recette la plus importante provient de la fiscalité locale (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation). Le montant est de 2 236 826.00 € en 2025 contre 2 201 452.00 € en 2024).

Le chapitre 74 correspond aux versements de différentes dotations et participations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, le fonds de compensation de la TVA en fonctionnement, etc... Ce chapitre connaît une hausse de 8.53 % (1 414 673.98 € en 2025 contre 1 303 522.93 € en 2024).

L'augmentation constatée est due essentiellement à une hausse la dotation de solidarité rurale (708 669.00 € en 2025 contre 675 021.00 € en 2024).

La recette du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments, voiries et réseaux, s'élève à 73 016.00 € en 2025 contre 55 081.12 € en 2024. Cette recette correspond à 16.404 % des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux sur l'année N-1.

Le chapitre 75 correspond aux recettes « autres produits de gestion courante ». Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations (salle des fêtes, loyer de la poste et de l'EHPAD).

Le chapitre 76 correspond aux produits financiers dont le montant s'élève à 47.85 €. Ce sont les revenus des parts sociales du Crédit Agricole.

Le chapitre 77 correspond aux produits exceptionnels (24 835.79 € en 2025 contre 108 901.09 € en 2024). Cette somme correspond à des annulations de charges (avoirs sur des factures payées sur exercices antérieurs). Pour l'année 2025, ce montant porte sur le remboursement des factures d'électricité. La diminution entre 2025 et 2024 est dû à la recette exceptionnelle de la vente du terrain en 2024 rue des primevères (100 000.00 € en 2024).

Le chapitre 042 : ce sont les opérations d'ordre budgétaires. Il s'élève à 502.85 € en 2025 contre 836.83 € en 2024. Cette somme correspond à l'amortissement de la subvention attribuée pour l'achat d'un desherbeur thermique.

En résumé, la section de fonctionnement dégage **un résultat positif de 1 142 525.38 €** hors résultat antérieur reporté.

B – La section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations nouvelles d'investissement ou celles qui sont en cours. Ces dépenses sont financées par des ressources propres (autofinancement), des subventions et éventuellement par l'emprunt.

En 2025, la commune a réalisé 1 744 755.60 € d'investissement hors remboursement de capital et hors opération d'ordre.

1- Les dépenses d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	CFU 2025
204	Subventions d'équipement versées	19 096.00 €
21	Immobilisations corporelles	15 489.35 €
23	Immobilisations en cours	1 710 170.25 €

Les principales dépenses ont été faites sur les travaux de l'école dans le cadre de l'extension des sanitaires maternelles, création d'un local pour les Atsem et la création d'un préau, sur l'aménagement de la Vallée Verte, l'aménagement de la rue de Bellevue et pour finir sur les travaux du bâtiment le Grand Jardin.

	Libellé	Crédits 2025	CFU 2025
	Remboursement du Capital	190 000.00 €	189 410.46 €
Op.022	REHABILITATION DU COMPLEXE (salle 1 et 2) et terrains sports	20 500.00 €	11 187.49 €
Op.023	FRAIS procédure PLU	10 000.00 €	- €
Op.032	MEDIATHEQUE	5 000.00 €	712.97 €
Op.076	Cimetière	60 250.00 €	60 095.59 €
Op.078	ECLAIRAGE PUB./ Effacements	300 000.00 €	177 694.86 €
Op.079	EGLISE	5 000.00 €	- €
Op.086	EQUIPEMENT MUNICIPAL (resto scolaire)	520 000.00 €	9 233.36 €
Op.093	MAIRIE	60 000.00 €	20 591.07 €
Op.096	ECOLE PUBLIQUE	260 000.00 €	243 844.54 €
Op.101	PROGRAMME VOIRIE (AGGLOMERATION)	25 000.00 €	13 006.38 €
Op.103	VOIRIE HORS BOURG et CHEMINS	35 000.00 €	7 550.71 €
Op.107	MATERIELS SPORTIFS-JEUX EXTERIEURS.	500.00 €	487.54 €
Op.108	ILLUMINATIONS DE NOEL	6 000.00 €	5 992.80 €
Op.111	SECURITE INCENDIE DIVERS	10 000.00 €	- €
Op.115	Aménagement des rues Radegonde Closset et Martinière	25 000.00 €	223.12 €
Op.OO4	Matériel au service technique	80 000.00 €	69 798.79 €
Op.118	Aménagement de la Vallée Verte	600 000.00 €	247 825.94 €
Op.119	Le Grand Jardin	900 000.00 €	643 380.24 €
Op.121	Travaux le Vaulérault	15 800.00 €	- €
Op.122	Arborisation	10 000.00 €	5 243.78 €
Op.123	Acquisitions foncières	50 000.00 €	36 390.75 €
Op.124	Videosurveillance	100 000.00 €	- €
Op.125	EHPAD	10 000.00 €	- €
Op.126	Aménagement des chemins et voies piétonnes	40 750.00 €	40 726.75 €
Op.127	Mise en place d'alarme bâtiments communaux	50 000.00 €	- €
Op.128	Aménagement rue du télégraphe	50 000.00 €	- €
Op.129	Sécurisation et aménagement - voie cyclable- rue des Masses	250 000.00 €	- €
Op.130	Aménagement de la rue de Bellevue	450 000.00 €	85 814.03 €
Op.131	Jardins familiaux et clôtures	35 000.00 €	30 369.54 €
Op.132	Aménagement local SIAJE	50 000.00 €	- €
OPNI	Opérations non individualisées	134 200.00 €	34 585.35 €
	TOTAL EQUIPEMENT	4 168 000.00 €	1 744 755.60 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	502.85 €
	Total des dépenses d'investissement	4 359 000.00	1 934 668.91

L'opération n°123 « Acquisition foncières » porte sur l'étude de faisabilité d'un projet (étude minoterie).

L'opération n°128 nommée « Aménagement rue du Télégraphe » porte sur la démolition de la maison acquise, 7 rue du Télégraphe.

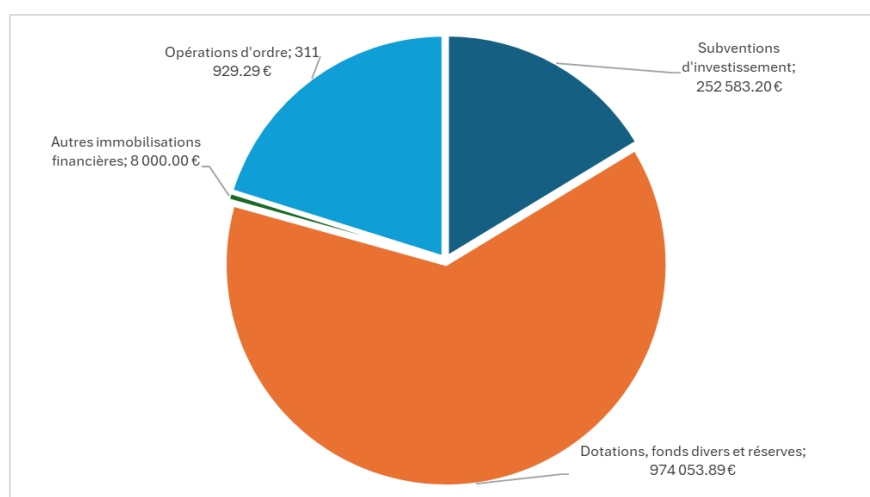
2- Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 546 566.38 € (hors excédent reporté de l'année 2024).

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	CFU 2025
13	Subventions d'investissement	252 583.20 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	974 053.89 €
27	Autres immobilisations financières	8 000.00 €
040	Opérations d'ordre	311 929.29 €

Les recettes d'investissement 2025



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

	Libellé	Crédits 2025	CFU 2025
	Non affecté	3 228 619.00 €	3 236 557.28 €
001	Excédent antérieur d'invest. reporté	2 254 503.39 €	2 254 503.39 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		
10222	FCTVA	180 000.00 €	201 472.31 €
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	29 649.76 €	16 115.73 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	756 465.85 €	756 465.85 €
1641	Emprunts	0.00 €	
2741	Prêts aux collectivités et aux groupements	8 000.00 €	8 000.00 €
118	Aménagement de la vallée verte	84 381.00 €	49 030.00 €
119	Le Grand Jardin	405 000.00 €	146 214.20 €
123	Acquisition Foncière	0.00 €	21 145.00 €
130	Aménagement rue de Bellevue	0.00 €	36 194.00 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	300 000.00 €	0.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	330 000.00 €	311 929.29 €
Chap. 041	Opérations d'ordre de transferts entre sections patrimoniales	0.00 €	0.00 €
	Total des recettes d'investissement	4 348 000.00 €	3 801 069.77 €

FCTVA : Fonds de compensation pour la TVA (compte 10222). C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire 16.404 % de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Ce montant est versé avec un décalage d'un an.

Taxe d'aménagement (compte 10226). La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Ce montant est en net diminution cette année. (16 115.73 € contre 61 466.05 € en 2024).

Prêts aux collectivités et aux groupements : En 2022, la commune a accordé un prêt à l'EHPAD d'un montant de 80 000.00 € afin de financer les travaux de restructuration de la chambre double et l'acquisition de matériel en cuisine. Pendant 10 ans, cet établissement nous rembourse 8 000.00 €.

Les recettes par opération portent sur l'encaissement des subventions. Elles proviennent de l'Etat, de la Région, du Département, de Saint-Malo Agglomération et de l'établissement public foncier.

Le détail des recettes de subventions par opération, déjà reçues en 2025 est le suivant :

- Opération « Aménagement de la Vallée Verte » :

* Agence de l'eau : 24 030.00 €

* Saint-Malo Agglomération : 25 000.00 €

- Opération Le Grand Jardin :

* Région Bretagne : 96 214.20 €

* Département d'Ille et Vilaine : 50 000.00 €

- Opération « Acquisition Foncière » :

* Département d'Ille et Vilaine : 14 145.00 €

* Etablissement Public Foncier : 7 000.00 €

- Opération « Aménagement de la rue de Bellevue » :

* Saint-Malo Agglomération : 12 618.00 €

* Amendes de police : 23 576.00 €

La commune n'a pas perçu toutes les recettes attendues. Elles seront versées en 2026.

En résumé, la section d'investissement dégage **un résultat annuel négatif de – 388 102.53 €** hors résultat antérieur reporté.

En intégrant le résultat antérieur reporté de 2 254 503.39 €, le résultat de la section d'investissement est **positif de 1 866 400.86 €**

3 - Etat de la Dette

- Les emprunts de la commune

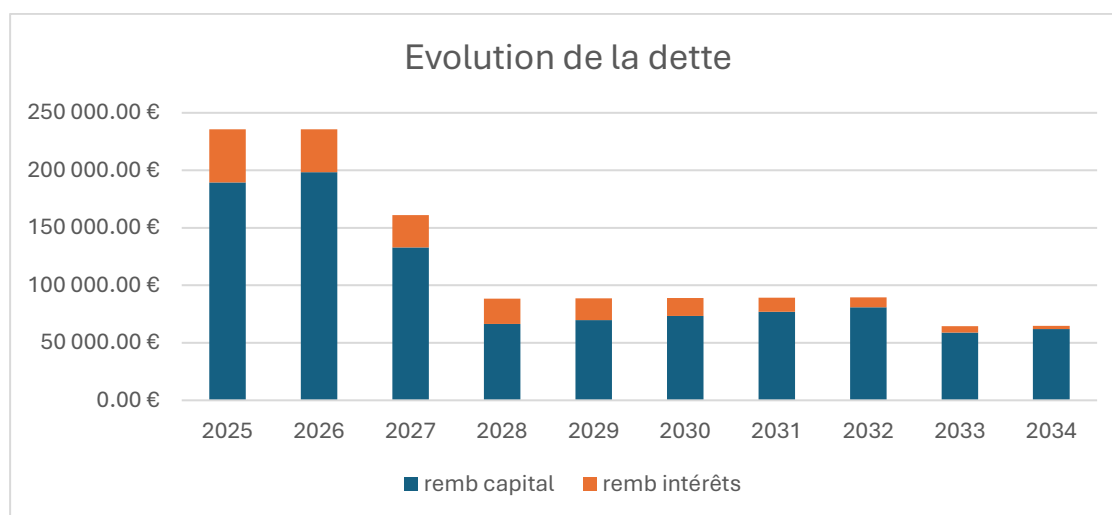
La commune de Saint-Méloir des Ondes comptabilise 5 emprunts au 31 décembre 2025.

Nom	Montant	Date de début	Date de fin
EHPAD	762 214.60 €	1997	2026
Travaux Eglise	1 000 000.00 €	2005	2034
Aménagement du bourg	300 000.00 €	2012	2027
Investissement	726 000.00 €	2013	2027
Centre de santé	320 000.00 €	2013	2032

L'emprunt de l'Ehpad se termine en 2026 (dernière échéance en février) et deux autres au cours de l'année 2027.

- L'état de la dette sur 10 ans

Budget principal	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
remb capital	189 410.46 €	198 414.44 €	133 011.60 €	66 482.13 €	69 842.20 €	73 372.41 €	77 080.53 €	80 976.98 €	59 003.58 €	61 953.55 €
remb intérêts	46 123.78 €	37 139.32 €	27 935.21 €	22 046.43 €	18 903.86 €	15 650.27 €	12 232.06 €	8 661.79 €	5 359.24 €	2 744.97 €
Remb par an	235 534.24 €	235 553.76 €	160 946.81 €	88 528.56 €	88 746.06 €	89 022.68 €	89 312.59 €	89 638.77 €	64 362.82 €	64 698.52 €
Capital restant dû	1 009 547.61 €	820 137.15 €	621 722.71 €	488 711.11 €	422 228.98 €	352 386.78 €	279 014.64 €	201 934.11 €	120 957.13 €	61 953.55 €



Le délai de désendettement pour la commune de Saint-Méloir des Ondes est de moins d'1 an tandis que pour les collectivités de même strate, le délai de désendettement est de 4.1 ans.